



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 avril 2012

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL/FAX : 05.53.58.79.55

Le 10 Avril 2012

**Madame le Maire
de PLAISANCE**
à
**Madame et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux**

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

LUNDI 16 AVRIL 2012 à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Approbation PV séance précédente

Délibérations

1. Présentation et vote du Budget Primitif 2012,
2. Détermination des ratios pour les avancements de grade suite avis du Comité Technique Paritaire du 15 Mars 2012,
3. Création poste de Rédacteur Chef suite avis Commission Administrative Paritaire.

Affaires Diverses

Le Maire,

THOMASSIN Huguette.

L'an **DEUX MILLE DOUZE**, le **DOUZE** du mois de **MARS** à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 10 avril 2012 et sous la présidence de M^{me} Huguette THOMASSIN, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Etaient présents: Mme THOMASSIN Maire, M. ROUCHON 1^{er} adjoint, M. FRICOT 2^{eme} adjoint, Mme CHAPOTARD 3^{ème} adjoint, MM GOMEZ, LEVIGNE, LUCIEN, SCALABRE, TROUETTE

Absent(e)s excusé(e)s: Mme UTEAU

Absents: M. THOMAS

Procurations: Mme UTEAU à Mme CHAPOTARD

En présence de Mme VEDRINES, secrétaire de mairie

Ordre du jour

Approbation PV séance précédente

Délibérations

- ✓ Présentation et vote du Budget Primitif 2012
- ✓ Détermination des ratios pour les avancements de grade suite avis du Comité Technique Paritaire du 15 mars 2012.
- ✓ Création poste de Rédacteur Chef suite avis Commission Administrative Paritaire.

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h45

Madame Christine CHAPOTARD est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance du 12 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

2012/13 Travaux de réhabilitation aux 3 églises (piliers et portes) : 16 360 € HT subvention : 30 % : 4 908 €

Avant de procéder au vote du Budget Primitif, Mme le Maire rappelle qu'elle a déposé deux dossiers de demande de subvention au titre du Contrat d'Objectifs 2012. Une subvention à hauteur de 30 % a été accordée sur les deux dossiers et le Conseil Municipal doit donc délibérer sur ces subventions :

Réhabilitation des églises d'Eyrenville, Falgueyrat et Mandacou : piliers et portes.

Le devis se monte à 16 360 € (Hors Taxes) ; la subvention Contrat d'Objectif représente 30 % de ce montant, à savoir 4 908 €.

Madame le Maire demande l'autorisation de procéder à ces travaux.

VOTANTS : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

2012/14 Travaux de rénovation intérieure Mairie : 7 030 € HT subvention 30 % : 2 109 €

Travaux envisagés : installation du chauffage dans le bloc toilettes, pose de carrelages dans les locaux de la mairie

Concernant l'installation du chauffage, 2 devis ont été fournis; l'un de M. ROLLIN pour un montant de 1 670,81 € et l'autre de l'entreprise IETOURNEUR pour un montant de 1 668,42 €. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de M. ROLLIN.

Madame le Maire demande l'autorisation de procéder à ces travaux.

VOTANTS : 10	Pour : 9	Abstention : 1	Contre : 0
--------------	----------	----------------	------------

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Mme VEDRINES, secrétaire de mairie, donne lecture au Conseil Municipal du budget primitif 2012 qui s'articule ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	352 582,00	352 582,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	206 797,00	206 797,00
TOTAL DU BUDGET	559 379,00	559 379,00

Pour mémoire : l'excédent de fonctionnement 2011 se monte à 78 496.43 €)

Mme le Maire soumet ce budget au vote du Conseil :

VOTANTS : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

2012/15 DETERMINATION DES RATIOS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE
SUITE AVIS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU 15 MARS 2012

Suite à l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15 mars 2012, Madame le Maire propose de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE AVANCEMENT	RATIOS « PROMUS/PROMOUVABLES »
REDACTEUR PRINCIPAL	REDACTEUR CHEF	100 %
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2 ^{ème} CLASSE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1 ^{ère} CLASSE	100 %
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1 ^{ère} CLASSE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	100 %

Mme le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil :

VOTANTS : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

2012/16 CREATION POSTE DE REDACTEUR CHEF SUITE AVIS COMMISSION
ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Madame Le Maire informe le Conseil qu'il est souhaitable de créer un emploi de rédacteur chef. Elle précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Elle propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/07/2012 pour intégrer la création demandée comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
CADRE EMPLOI DES REDACTEURS Rédacteur Chef	24	1	1	SECRETAIRE DE MAIRIE
CADRE EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} Classe :	16	2	2	ESPACES VERTS
TOTAL		3	3	

Mme le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil :

VOTANTS : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

AFFAIRES DIVERSES

● Point sur les locations communales :

Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil qu'il y a des arriérés au niveau des loyers communaux, et qu'une des locataires n'a toujours pas fourni son contrat d'assurance.

Il est demandé à ce qu'un courrier de rappel avec accusé réception leur soit adressé, ainsi qu'un rendez-vous soit pris dans certains cas afin de régulariser la situation.

● Courrier de la DIRCO :

Mme le Maire donne lecture d'une correspondance de la DIRCO, en réponse à un courrier dans lequel nous demandions la pose de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération « PLAISANCE » sur la RN21. La réponse est négative et il nous est proposé de rencontrer Mr JACQUOU afin de discuter de ce dossier et de la limitation à 70 km/h. Un rendez-vous va être sollicité prochainement.

● Miroir

A Falgueyrat, le Conseil Général propose la pose d'un miroir au carrefour de la D25 et de la D15 afin de faciliter le franchissement de ce carrefour lorsque l'on vient de Saint Capraise d'Eymet. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

● Commémoration

Le samedi 9 juin 2012 les anciens élèves de Mme VEDRINE fêteront ses 90 ans à la salle des fêtes. La municipalité s'associera à cette manifestation (prêt de la salle, cadeau, vin d'honneur, vin au repas).

● Cérémonies du 8 mai

Mandacou à 10h00

Falgueyrat à 10h30

Eyrenville à 11h00

Vin d'honneur à la mairie à 11h30.

● Grappe de Cyrano

Passage de la Grappe de Cyrano : un riverain d'un chemin rural emprunté par la Grappe s'est plaint des dégradations occasionnées par le passage des motos. Comme prévu par les organisateurs de cette manifestation, le chemin sera remis en état dès que les conditions météorologiques le permettront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45